



PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 27 FEVRIER 2025

Conseillers en exercice : 07

Date de convocation : 21 février 2025

Conseillers présents : 04

Date d'affichage : 21 février 2025

Conseillers votants : 04

Etaient présents : Stéphane Taillasson, Jérôme Cantalejo, Vanessa Ghys, Bertrand Margollé

Etai(ent) absent(s) : Mme Nicole Girard-Rambeau, Cosette Hidié, Sylvie Mege

Etai(ent) excusé(s) avec pouvoir :

A été nommé Secrétaire de séance : M. Jérôme Cantalejo

A été nommé Président de séance : M. Taillasson Stéphane

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-sept du mois de février à 20 heures 00, le conseil d'Administration du CCAS de la commune de LE DOUHET, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Taillasson Stéphane, membre du Conseil d'Administration.

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut donc valablement délibérer.

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du C.C.A.S du 04 avril 2024

1. Vote du compte administratif 2024
2. Vote du compte de gestion 2024
3. Affectation des résultats 2024
4. Vote du budget primitif 2025

- Divers

N° 2025-001-CCAS : Vote du compte administratif 2024

Après en avoir entendu le compte-rendu de l'exercice comptable de l'année 2024, le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité le Compte Administratif 2024 et arrêté ainsi les comptes :

Investissement :

Dépenses	Prévus	0.00	Recettes	Prévus	0.00
	Réalisé	0.00		Réalisé	0.00
	Reste à réaliser	0.00		Reste à réaliser	0.00

Fonctionnement :

Dépenses	Prévus	4 203.76	Recettes	Prévus	4 461.59
	Réalisé	808.00		Réalisé	520.83
	RAR	0.00		Excédent reporté	4 103.76
				RAR	0.00

Résultat à la clôture de l'exercice :

Investissement	0.00
Fonctionnement	3 816.59
Résultat global	3 816.59

N° 2024-002-CCAS : Vote du compte de gestion 2024

Il est présenté aux membres du conseil d'administration, le compte de gestion établi par le SGC St Jean d'Angély à la clôture de l'exercice comptable 2024.

Le Président du CCAS certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote de l'assemblée.

Après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées ainsi que le résultat de l'exercice et après avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité de ses membres, adopte le compte de gestion 2024.

N° 2024-003-CCAS : Affectation des résultats 2024

Le Conseil d'Administration, après avoir approuvé le compte administratif, et considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, doit statuer sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

• Un excédent de fonctionnement :	287.17
• Un excédent reporté de :	4 103.76
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	3 816.59
• Un déficit d'investissement de :	0.00
• Un déficit des restes à réaliser de :	0.00
Soit un besoin de financement de :	0.00

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCEDENT	3 816.59
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0.00
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	3 816.59
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT	0.00

Le Président présente le projet de budget primitif pour l'exercice 2025 :

Investissement :

Dépenses	0.00 €
Recettes	0.00 €

Fonctionnement :

Dépenses	4 316.59 €
Recettes	4 316.59 €

Après en avoir délibéré, le conseil d'Administration :

- Adopte à l'unanimité le budget primitif du CCAS tel que présenté,
- Comme le permet la M57, autorise le Président à effectuer des virements de crédits, de chapitre à chapitre, au sein de la section de fonctionnement (hors dépenses de personnel) et de la section d'investissement
- Fixe l'autorisation de virement de crédits à 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections.

*Le président,
Stéphane Taillasson*



*La séance est levée à 20 heures 20
La secrétaire de séance,
Jérôme Cantalejo*

